

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le Lundi 7 février 2022 à 19 heures dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe MARTINEZ, Maire. La séance se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister. Ce dispositif s'applique pour la première séance d'installation du Conseil Municipal mais également aux séances ordinaires du conseil municipal pendant la durée de l'état d'Urgence sanitaire.

Etaient présents : MARTINEZ Christophe - BERGES Muriel - CADILLON Michèle - MARREIN Robert - ARTOLA Monique - CADILLON Guillaume - DARRIGRAND Sébastien JEAN Benoît - MAUBAY Pierrette - TENTELIER Dorothée

Excusés représentés : CASTETS Aurélie - LASSERRE Valérie - MAGNE Christophe

Excusée : CALLEDE Eric - MORENO William

Secrétaire de Séance : BERGES Muriel

En préambule, le Maire donne lecture du courrier de remerciement de Charles PALÉ pour le cadeau de naissance de sa fille Emilie.

Le Maire ouvre ensuite la séance et soumet à l'approbation le procès-verbal du 11 décembre 2021. Aucune observation ou précision n'est formulée, les membres présents signent le registre. Vient l'ordre du jour :

1°/ Conventions proposées par le Centre de Gestion des Landes :

Plusieurs conventions d'aide à la gestion du personnel sont proposées notamment :

1.1 : Délibération Référent signalement :

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes (CDG 40) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention. **La mission proposée par le CDG 40 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer** dans le respect de la réglementation RGPD :

- ❖ d'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- ❖ d'une expertise ;
- ❖ d'un accompagnement individualisé et personnalisé ;

Le conseil accepte de conventionner avec le CDG 40 pour le dispositif signalement.

1.2 : Délibération débat sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire :

Après cet exposé de M. le Maire de LALUQUE, il déclare le débat ouvert sur les enjeux de la protection sociale complémentaire. Les agents de la Commune de LALUQUE bénéficient à ce jour d'un contrat Collectif de prévoyance et d'une participation mutuelle santé à hauteur de 10 euros par agent.

Le conseil Municipal a bien pris note des échéances :

- Celle au 1er janvier 2025 pour une participation obligatoire de 20 % d'un montant fixé par décret pour la complémentaire prévoyance,
- Celle du 1er janvier 2026 pour une participation de 50 % d'un montant fixé par décret pour la complémentaire santé.

1.3 Adhésion au service de Secrétariat de Mairie itinérant :

Le Conseil Municipal accepte d'adhérer à ce service moyennant une adhésion de 149 €.

1.4 Informations diverses sur d'autres prestations présentées :

- 1.4.1 Conseil en recrutement et en apprentissage
- 1.4.2 Ingénierie publique accompagnement des projets

2°/ Travaux de la Salle Polyvalente :

2.1. : Nouveau planning 2022 : Le Maire rend compte des travaux et regrette le retard constaté (pandémie, difficultés d'approvisionnement des matériaux). Lors d'une réunion du 11 janvier 2022, un nouveau planning a été établi et pour lequel les entreprises se sont engagées à le respecter. On espère une livraison pour juin 2022.

2.2. : Levée Option lot n°6 : Cloisons mobile : Le Maire explique la nécessité de procéder à la pose d'une cloison amovible lors des travaux de rénovation et d'extension de la salle polyvalente, projetée en salle plurivalente.

Il rappelle l'offre de l'entreprise Menuiseries DELMON pour le lot N°6 : Menuiseries Intérieures et notamment l'option PSO 3 : Cloisons mobiles : **32 166.40 € HT.**

Le Conseil municipal propose à Mr le Maire de lever l'option n° 3 CLOISONS MOBILES du lot n° 6 MENUISERIES INTERIEURES pour un montant HT de 32 166.40 € 38 599.68 € TTC.

2.3. : Choix des coloris stores occultants : Le choix du conseil se porte sur la teinte Gris foncé LUMISTOP XL **35**

3°/ Projet Photovoltaïque de Désirat :

Après avis de CNPN, Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'évolution du projet de centrale photovoltaïque au sol, porté par la société ARKOLIA ENERGIES au lieudit DESIRAT sur la commune de LALUQUE pour tenir compte des enjeux environnementaux. L'évolution des différentes mesures compensatoires présentées dans le dossier de demande de dérogation d'espèces protégées est en cours d'instruction.

Ces mesures compensatoires devant s'inscrire dans un temps long, Arkolia propose de signer un contrat d'Obligation Réelle Environnementale (ORE) avec un gestionnaire spécialiste de la gestion écologique de milieux naturels type Conservatoire des Espaces Naturels pour que les mesures puissent être mises en œuvre et fassent l'objet d'un suivi sur toute la durée de la compensation. Le Conseil municipal se prononce favorablement à la mise en place d'Obligation Réelle Environnementale d'une durée minimale de 40 ans sous réserve de la délivrance de la demande de Dérogation d'Espèces Protégées par la DREAL.

4°/ Acquisition de capteur de CO2 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'acquisition de 2 capteurs de CO2 pour l'école dans le cadre d'un achat groupé du SYDEC au prix de 210€ HT le capteur CO2. Notre équipement devra être complété d'un 3ième pour l'école et un pour la salle des associations. Une subvention est apportée par l'Etat pour ces acquisitions devant être effectuées avant le 15 avril 2022. Le Conseil accepte.

5°/ Informations et questions diverses :

5.1. : Résultat Marché Achats Groupés Electricités et Gaz 2022-2024 : il est annoncé une augmentation significative du prix de l'électricité pour 2022.

5.2. : Dotation SIETOM trophée 2021 : le choix se porte sur une dotation de :

- 3 containers pour l'école
- 3 containers pour la salle

5.3. : Bilan annuel ARGEFO Plan de Gestion : La mise en place du contrat d'obligation réelle Environnementale pour la centrale photovoltaïque implique une modification du plan de gestion. Dans le cadre de la mise en place de parcelles compensatoires, il sera effectué une rotation de plantation de pins de 15 ans sur 3 parcelles durant 40 ans. Une réunion de travail avec ARGEFO est prévue le 17 février 2022.

5.4. : Informations diverses :

D.G.A. : Le Maire indique que la Direction Générale de l'Armement envisage d'installer provisoirement (période de juin 2022 à janvier 2024) un pylône de 30 m de haut pour l'amélioration de la veille et sécurité aérienne. Le site retenu serait situé aux abords du centre de secours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h17